



57^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête internationale indépendante
sur la République arabe syrienne**

Intervention du Luxembourg

20 septembre 2024

Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Commission d'enquête pour son rapport.

Nous saluons les recommandations de la Commission aux parties au conflit, mais elles tombent dans l'oreille d'un sourd depuis plus d'une décennie. La communauté internationale doit prendre ses responsabilités et exiger la paix. Or, la paix ne peut être durable sans la justice, d'où l'importance de soutenir le Mécanisme international, impartial et indépendant, ainsi que les autres efforts pour exiger des comptes à ceux qui ont déchiré la Syrie.

Le rapport de la Commission décrit un pays brisé, fragmenté après treize ans de souffrances de la population civile, de crimes de guerre et d'impunité pour ces derniers ; une zone de non-droit, où les abus et violations graves des droits humains des Syriens ordinaires, femmes, hommes, enfants, se poursuivent ; les minorités continuent d'être ciblées particulièrement.

La paix nécessite aussi l'établissement de la vérité – l'Institution indépendante pour les personnes disparues en République arabe syrienne doit devenir pleinement opérationnelle au plus vite possible, afin de réaliser le droit des familles à connaître le sort de leurs proches disparus.

Merci de transmettre la question suivante aux membres de la Commission.

Certaines instances commencent à déclarer des zones « sûres » pour le renvoi de réfugiés en Syrie. Est-ce que de telles zones existent ?

Je vous remercie.

(225 mots – 1m30s)